

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

2 juillet 2024

### Gestion de capital PenderFund Itée annonce une fusion de fonds

VANCOUVER, C.-B., 28 juin 2024 – Gestion de capital PenderFund Itée (« **Pender** ») annonce qu'en vigueur à la clôture des affaires le 28 juin 2024, le Fonds de dividendes à petite et moyenne capitalisation Pender (« **FDPMP** » ou « **Fonds dissous** ») a fusionné avec le Fonds d'opportunités à petites capitalisations Pender (le « **FOPCP** » ou « **Fonds prorogé** ») (la « **Fusion** »). Cette fusion a obtenu l'approbation des porteurs de parts le 23 mai 2024.

À l'issue de la fusion, le FDPMP sera dissous et le FOPCP poursuivra ses activités. Pender, à titre de gestionnaire du Fonds dissous, a déposé une demande auprès des autorités réglementaires concernées indiquant que le FDPMP n'est plus un émetteur assujéti dans chaque territoire de compétence dans lequel il était assujéti.

D'autres renseignements sur la fusion sont fournis dans la circulaire de direction du Fonds dissous en date du 24 avril 2024 (des exemplaires ont été envoyés par la poste aux porteurs de parts concernés) et dans le prospectus simplifié du Fonds prorogé daté du 28 juin 2024. Ces deux documents sont ou seront offerts dans le profil du Fonds dissous ou du Fonds prorogé sur SEDAR+, le cas échéant, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

En vigueur à la fermeture des affaires le 28 juin 2024, tous les actifs et les placements du FDPMP ont été transférés dans le FOPCP, et les porteurs de parts du FDPMP sont devenus des porteurs de parts du FOPCP.

- **Modification apportée à la cote de risque** : La cote de risque du Fonds prorogé est « moyenne à élevée », tandis que celle du Fonds dissous était « moyenne ».

La cote de risque de chaque fonds fait l'objet d'une révision au moins une fois par année, ainsi que dans le cadre de tout changement important apporté à un fonds particulier. Le prospectus simplifié, disponible sur le site SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)), présente un résumé de la méthodologie utilisée par Pender pour déterminer la cote de risque du Fonds prorogé. Vous pouvez également en savoir plus sur la méthodologie utilisée en communiquant avec nous sans frais au 866 377-4743 ou en envoyant un courriel à [info@penderfund.com](mailto:info@penderfund.com).

- **Politique de distribution :** Après la fusion, il est prévu que le Fonds prorogé distribuera son revenu net de placement et ses gains en capital nets réalisés annuellement en décembre de chaque année.
- **VL :** Le calcul de la valeur liquidative (VL) du Fonds prorogé est présentement réalisé hebdomadairement tandis que le calcul de la valeur liquidative du Fonds dissous avait lieu quotidiennement.
- **Liquidation :** Aussitôt que raisonnablement possible à la suite de la fusion, le Fonds dissous sera liquidé.

### Au sujet de Gestion de capital PenderFund Itée

Pender, société indépendante appartenant à ses employés, a été établie en 2003 à Vancouver, en Colombie-Britannique. Son objectif consiste à protéger et à faire fructifier le patrimoine de ses investisseurs au fil du temps. Forte de son équipe talentueuse composée d'experts dans l'analyse, la sélection des titres et la recherche indépendante, Pender gère activement sa gamme de fonds de placement en exploitant les inefficacités du marché afin de réaliser ses objectifs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Pender, consultez [www.penderfund.com](http://www.penderfund.com) et [www.fondspender.com](http://www.fondspender.com).

Veillez lire les avertissements importants à [www.penderfund.com/fr/avis-de-non-responsabilite](http://www.penderfund.com/fr/avis-de-non-responsabilite).

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

#### Melanie Moore

Vice-présidente du marketing, Gestion de capital PenderFund Itée

[mmoore@penderfund.com](mailto:mmoore@penderfund.com)

604 688-1511

Sans frais : 866 377-4743

### Renseignements sur les énoncés prospectifs

*Ce communiqué de presse peut contenir certains « énoncés prospectifs » avec le sens qu'on leur accorde dans les lois sur les valeurs mobilières en vigueur. On reconnaît les énoncés prospectifs à l'emploi de certains termes, tels que « prévoir » ou « proposer » ou d'autres mots comparables et leurs dérivés, ou à certaines affirmations voulant que certaines situations « puissent » ou « pourraient » se concrétiser. Ces affirmations sont des prévisions seulement. Les énoncés prospectifs se fondent sur les opinions et les estimations du gestionnaire au moment où les affirmations sont formulées; ils sont sujets à divers facteurs de risque, incertitudes et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements réels diffèrent grandement de ceux anticipés dans les énoncés prospectifs.*

